

Camera di i Territorii di Corsica

Raportu d'attività

di u 2023



Rapport d'activité
pour l'année 2023

Chambre des Territoires de Corse

Préambule	p. 3
Le rôle de la Chambre des Territoires de Corse	p. 4
La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse	p. 5
L'élection des membres de la Chambre des Territoires de Corse	p. 6
Le siège de la Chambre des Territoires de Corse	p.14
Le bilan	p. 15
Les sessions	p.17
Les commissions	p.23
Le Bureau	p.24
Les outils mis à disposition des membres	p. 26
Les moyens financiers	p.27
Les ressources humaines	p.28

Préambule

La Loi du 7 mars 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse, a créé une collectivité unique en Corse, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Collectivité de Corse constitue ainsi, depuis cette date, une collectivité à statut particulier, en lieu et place de la Collectivité Territoriale de Corse et des Départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Elle comprend une Chambre des Territoires, dont le siège est à Bastia. Cette Chambre des Territoires a été créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Le Décret n°2017-1684 du 14 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017 relatif à la Chambre des Territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse avait été soumis pour avis le 21 septembre 2017 à l'Assemblée de Corse, il a été adopté par l'Assemblée de Corse après avoir été amendé sur la base du rapport coproduit par le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Commission des Compétences législatives et réglementaires. Mais aucune des propositions n'a été retenue. Aux termes de ce décret, « La Chambre des Territoires exercera les missions dévolues, dans chaque région, aux conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ».

Enfin, la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « Loi 3ds » et le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022, relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des Territoires de Corse, ont fait évoluer la composition de la Chambre des Territoires (article L 4421-3 du CGCT).

Le rôle de la Chambre des Territoires de Corse

La Chambre des Territoires est une instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice coordonné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des collectivités précitées sur l'ensemble du territoire insulaire.

La Chambre des Territoires débat et rend des avis sur tous les sujets précités.

La Chambre des Territoires peut également débattre, émettre des avis et des propositions d'amendements, sur des sujets d'intérêt général, tels que les enjeux prospectifs et les schémas stratégiques en matière d'environnement et de développement durable, les volets territoriaux des programmes contractualisés et européens, les orientations en matière d'aménagement du territoire, de foncier, d'urbanisme, de dynamiques territoriales.

Elle émet enfin des avis sur les rapports soumis à l'Assemblée de Corse, qui relèvent de son champ de compétences. Elle peut, dans ce cadre, soumettre des propositions d'amendements.

La Chambre des territoires peut être également sollicitée pour avis dans le cadre de rapports d'orientation.

Ces rapports sont discutés devant l'Assemblée de Corse, sans qu'il fasse l'objet d'une délibération. Ils sont ensuite envoyés en commission(s) compétente(s), afin de permettre un travail de fond sur le sujet. Le Conseil exécutif de Corse peut, sur invitation de la Commission, participer à ses travaux et mener des consultations auprès des acteurs concernés.

Enfin, la Chambre des territoires peut être consultée sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, dans le cadre de la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Dans ce cadre, elle pourra solliciter l'intervention et l'expertise ponctuelle de personnes et/ou entités qualifiées dans ce domaine et plus largement dans l'aménagement du territoire.

La composition et la Présidence de la Chambre des Territoires de Corse

44 membres

Le Président du Conseil exécutif de Corse, qui la préside ;

La Présidente de l'Assemblée de Corse ;

Un représentant du Comité de massif de Corse ;

Un représentant du Comité de bassin de Corse ;

Deux représentants élus par Communauté de communes ;

Trois représentants élus, dont au moins deux maires, par Communauté d'agglomération.

Base juridique

- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022, en application de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, portant définition des modalités de désignation des membres de la Chambre des Territoires de Corse ;
- L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du Préfet de Corse du 19 juin 2023, portant fixation de la liste des membres de la Chambre des territoires.

Composition de la Chambre des Territoires : mandature 2021-2027 (jusqu'au 9 juillet 2023)

SIMEONI Gilles
Président de la Chambre des Territoires
Président du Conseil Exécutif

MAUPERTUIS Marie-Antoinette
Présidente de l'Assemblée de Corse

10 Conseillers exécutifs

ARMANET Guy
BASTIANI Angèle
FAZI Bianca
GIOVANNANGELI Gilles
GUIDICELLI Lauda
LIVRELLI Dominique
LUCIANI Antonia
MATTEI Flora
PAOLINI Julien
VINCIGUERRA Alexandre

8 Conseillers à l'Assemblée de Corse

ARENA Jean-Baptiste
COGNETTI TURCHINI Catherine
FILIPPI Petru Antone
LE BOMIN Vanina
MARIOTTI Marie-Thérèse
MOSCA Paola
PANZANI Jean-Paul à compter de juin 2022 en remplacement de CAITUCOLI Paul Joseph
PONZEVERA Juliette

2 Présidents des Communautés d'Agglomération

SBRAGGIA Stéphane Président Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
à compter de juillet 2022 en remplacement de MARCANGELI Laurent
POZZO DI BORGO Louis Président Communauté d'Agglomération de Bastia

3 Maires des communes de plus de 10 000 habitants

ANGELINI Jean-Christophe Maire de Purtivechju
SAVELLI Pierre Maire de Bastia
SBRAGGIA Stéphane Maire d'Aiacciu (également membre en tant que Président de la CAPA)
à compter de juillet 2022 en remplacement de MARCANGELI Laurent

1 Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne

GIANNI Jean-Jacques Maire d'Evisa

4 Représentants des Présidents des communautés de communes

DOMINICI Jean-Baptiste Président Communauté de Communes de Marana – Golu

MARCELLESI Pierre Président Communauté de Communes de l'Alta Rocca

MARCHETTI François-Marie Président Communauté de Communes de Calvi - Balagne

NICOLAI Marc-Antoine Président Communauté de Communes de Costa Verde

8 Représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants

Titulaires

ALBERTINI Don Marc, maire de Ghisoni

ARRIGHI Fabien, maire de Nuceta

BERTOLOZZI Paul-Antoine, maire de Quasquara

CECCALDI Attilius, maire de Lama

GIUSEPPI Jean, maire de Figari

LUCCIONI Jean-Baptiste, maire de Pitrusedda

MARTINETTI Achille, maire de Bucugnà

MORGANTI Jean-Toussaint, maire d'Ogliastru

Suppléants

VITTORI Philippe, maire de San Gavinu di Fiumorbu

BUSSETTA Jean-Yves, maire d'Altiani

PINELLI Jean-Laurent, maire d'U Pighjolu

ORSINI François, maire de Castifau

GIOCANTI Jean-Luc, maire d'Aucciani

CASTELLANI Pascaline, maire d'A Piana

ORSONI Marie-France, maire de Veru

VIVONI Ange-Pierre, maire de Siscu

Composition de la Chambre des Territoires : mandature 2021-2027 (à compter du 10 juillet 2023)

SIMEONI Gilles

Presidente di a Camera di i Territorii

Président de la Chambre des Territoires

Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Président du Conseil Exécutif de Corse

Presidente di l'Assemblea di Corsica

Présidente de l'Assemblée de Corse

MAUPERTUIS Marie-Antoinette

1 Rìprisintante di u Cumitatu di a muntagna corsa

Représentant du Comité de massif de Corse

ACQUAVIVA Jean Felix

Presidente delegatu di u Cumitatu di a muntagna corsa

Président délégué du Comité de massif de Corse

Deputatu di a seconda circunscrizione di Cismonte

Député de la seconde circonscription de Haute-Corse

1 Rìprisintante di a conca di Corsica

Représentant du Comité de bassin de Corse

GIOVANNANGELI Gilles

Viciprésident du Comité de bassin de Corse

Vice presidente di a Conca di Corsica

Presidente di l'Uffiziu d'ecchippamentu idraulicu di a Corsica

Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse

6 Rìprisintanti di i Cumunità d'agglomerazione

Représentants des Communautés d'agglomération

Cumunità d'Agglomerazione di Bastia

Communauté d'Agglomération de Bastia

PADOVANI Marie Hélène

Merressa di San Martinu di Lota

Maire de San Martino di Lota

POZZO DI BORGO Louis

Presidente di a Cumunità d'Agglomerazione di Bastia

Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Aghjuntu à u merre di Furiani

Adjoint au maire de Furiani

SAVELLI Pierre

Merre di Bastia

Maire de Bastia

Cumunità d'Agglomerazione di u Paese Aiacinu

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

MONDOLONI Christophe	Aghjuntu à u merre d'Aiacciu Adjoint au maire d'Ajaccio
PASQUALAGGI Jean Marie	Merre di Tavacu Maire de Tavaco
SBRAGGIA Stéphane	Presidente di a Cumunità d'Agglomerazione di u Paese Aiacinu Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien Merre d'Aiacciu Maire d'Ajaccio

34 Riprisintanti di i Cumunità di cumuni

Représentants des communautés de communes

Alta Rocca

Alta Rocca

CUCCHI Nicolas	Merre di Zona - Santa Lucia di Portivechju Maire de Zona - Sainte Lucie de Porto Vecchio
MARCELLESI Pierre	Presidente di a cumunità di cumune d'Alta Rocca Président de la communauté de communes d'Alta Rocca Merre di Zoza Maire de Zoza

Celavu Prunelli

Celavu Prunelli

MARTINETTI Achille	Merre di Bucugnà Maire de Bocognano
ORSONI Marie France	Merressa di Veru Maire de Vero

Pieve di l'Ornanu e Taravu

Pieve de l'Ornano et du Taravo

BERTOLOZZI Paul Antoine	Merru di Quasquara Maire de Quasquara
LUCCIONI Jean Baptiste	Merru di Pitrusedda Maire de Pietrosella

Sartinesi Valincu Taravu
Sartenais Valinco Taravo

PERENEY Jean Aghjunta à u merre di Vighjaneddu
 Adjoint au maire de Viggianello
ROCCA Antoine Merre di Santa Maria Ficaniedda
 Maire de Santa-Maria-Figaniella

Spelunca - Liamone
Spelunca - Liamone

GIANNI Jean Jacques Merre d'Evisa
 Maire d'Evisa
LUCIANI Xavier Merre di Rennu
 Maire de Renno

Corsica Suttana
Sud Corse

GIUSEPPI Jean Merre di Fignari
 Maire de Figari
ORSUCCI Jean Charles Merre di Bunifaziu
 Maire de Bonifacio

Calvi Balagna
Calvi Balagne

DELPOUX Jean Louis Aghjuntu à u merre di Calvi
 Adjoint au maire de Calvi
MARCHETTI François Marie Presidente di a Cumunità di Cumune Calvi Balagna
 Président de la Communauté de Communes Calvi Balagne
 Aghjuntu à u merre di Calvi
 Adjoint au maire de Calvi

Capi Corsu
Cap Corse

SANGUINETTI Patrick Presidente di a cumunità di cumune Capi Corsu
 Président de la communauté de communes Cap Corse
 Merre di Brandu
 Maire de Brando
VIVONI Ange Pierre Merre di Siscu
 Maire de Sisco

Castagniccia Casinca

Castagniccia Casinca

BRUZI Benoît	Merre d'U Viscuvatu Maire de Vescovato
GIANNECCHINI Paul Louis	Merre d'U Quarcitellu Maire de Quercitello

Centru Corsica

Centre Corse

ARRIGHI Fabien	Merre di Nuceta Maire de Noceta
GHIONGA Philippe	Cunsiglieru municipale di Corti Conseiller municipal de Corte

Costa Verde

Costa Verde

BERLINGHI François	Merre di Peru è Casevechje Maire de Pero Casevecchie
CECCOLI François Xavier	Merre di San Ghjulianu Maire de San Giuliano

Fium'Orbu Castellu

Fium'Orbu Castellu

ALBERTINI Don Marc	Merre di Ghisoni Maire de Ghisoni
TIBERI François	Merre di Vintisari Maire de Ventiseri

L'Isula Balagna

L'Île Rousse Balagne

CECCALDI Attilius	Merre di Lama Maire de Lama
MORTINI Lionel	Presidente di a Cumunità di cumune L'Isula Balagna Président de la Communauté de communes L'Île Rousse Balagne Merre di Belgudè Maire de Belgodère

Marana Golu

Marana Golo

MATTEI Jean Marc	Merre d'A Scolca Maire de Scolca
TERRIGHI Charlotte	Merressa di Vignale Maire de Vignale

Nebbiu Conca d'Oro

Nebbiu Conca d'Oro

LECCIA Jean Pierre

Merre d'Oletta

Maire d'Oletta

MAROSELLI Dominique

Merre di Rutali

Maire de Rutali

Oriente

Oriente

ALESSANDRINI Anthony

Merre d'Antisanti

Maire d'Antisanti

FRANCESCHI Jean Claude

Presidente di a Cumunità di cumune Oriente

Président de la Communauté de communes Oriente

Aghjuntu à u merre d'Aleria

Adjoint au Maire d'Aleria

Pasquale Paoli

Pasquale Paoli

GERONIMI Pierre Marie

Merre di Casamacciuli

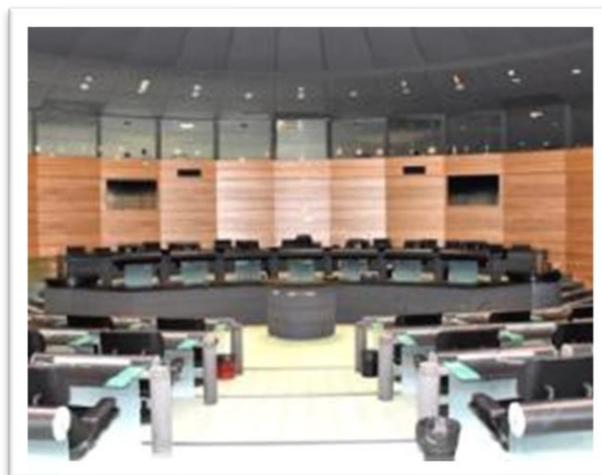
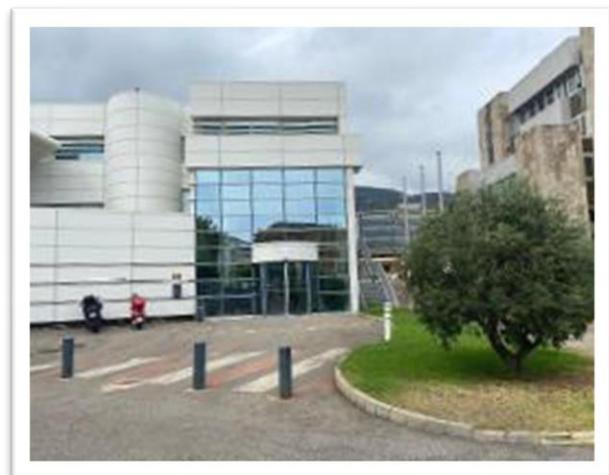
Maire de Casamaccioli

ROCCHI Ange Toussaint

Merre di Rusiu

Maire de Rusio

Le siège de la Chambre des Territoires de Corse



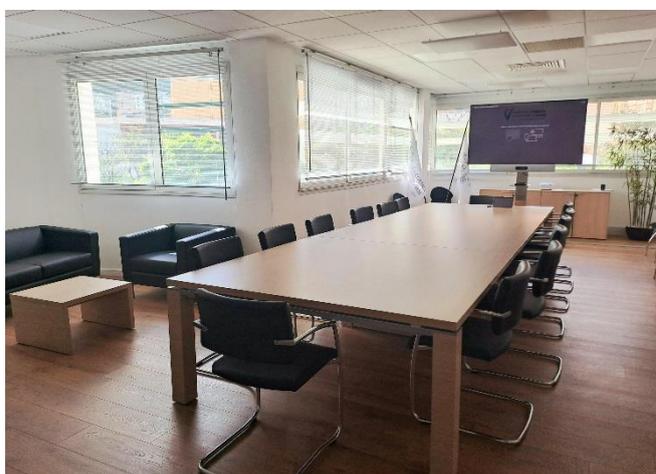
Le siège de la Chambre des Territoires est à Bastia.

Les séances plénières se tiennent en salle des délibérations « Jean Leccia », dans le Palazzinu.

Les locaux administratifs sont installés au sein de la Coupole, au 2^{ème} étage de l'Hôtel de la Collectivité de Corse.

La salle B49 accueille les réunions du Bureau, des commissions et groupes de travail de la Chambre des Territoires.

Cette salle est également mise à disposition des élus qui souhaitent se réunir durant les sessions ou en dehors afin de préparer les séances de travail de la Chambre des Territoires.



Le bilan de l'année 2023

Le Président du Conseil exécutif et Président de la Chambre des territoires a souhaité poursuivre en 2023 la dynamique initiée l'année précédente afin d'adapter les politiques menées par la Collectivité de Corse au plus près des besoins des territoires et de leurs populations.

- **L'année 2023 a été marquée par deux événements importants pour la Chambre des Territoires de Corse** : l'installation de la 4^{ème} mandature, en application de la loi du 21 février 2022, dite loi « 3Ds » et la promulgation de la loi du 20 juillet 2023, dite loi « ZAN (Zéro artificialisation Nette) ».

En effet, le 10 juillet 2023, il a été procédé à l'installation de nouveaux membres avec une représentativité accrue des territoires, soit dorénavant 40 représentants sur les 44 que compte l'instance (les autres membres étant le Président du Conseil exécutif, la Présidente de l'Assemblée de Corse, le Président du Comité de Massif et le Président du Comité de Bassin). Le Bureau a été également réinstallé à la suite avec de nouveaux membres.

Ensuite, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023, visant à faciliter la lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. Cette loi prescrit un certain nombre de mesures dans ce domaine et consacre également le rôle fondamental de la Chambre, qui se substitue en Corse, à la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

En effet, avec ce texte, la Chambre des territoires aura à connaître de tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et pourra émettre des avis, faire des propositions et exercer un suivi dans ce cadre.

Par ailleurs, le Président a souhaité que l'instance consultative soit largement associée aux discussions menées dans le cadre du processus dit « Beauvau » pour que les territoires enrichissent le débat de l'évolution institutionnelle de la Corse mais également celle de la Chambre des territoires elle-même.

Il faut noter en effet que cette question a été mentionnée dans la délibération « Autonomia » de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2023 mais aussi dans le discours du Président de la République, à Aiacciu, le 28 septembre 2023. Elle a été évoquée régulièrement en réunion du Bureau et en session plénière. Dans ce cadre, des représentants de l'institution ont pu être aussi auditionnés, en novembre, par une délégation de la commission des lois de l'Assemblée nationale afin d'en présenter le fonctionnement et les enjeux dans les discussions en cours.

- **S'agissant de l'activité même de la Chambre des territoires pour l'année 2023, les chiffres clés sont les suivants :**
 - ✓ Les six commissions créées en octobre 2020 ont été maintenues jusqu'en juillet : la Commission incendie, la Commission politique forestière, la Commission « PADDUC », la Commission développement durable et lutte contre le changement climatique, la Commission évolution statutaire et organisation des territoires, et la Commission mixte paritaire sur les services publics.

Ces commissions ont tenu **cinq réunions**.

Avec la nouvelle mandature, il a décidé que les commissions thématiques telles qu'elles existaient jusque-là, avec une durée de vie calée sur celle des mandatures de plénière et dont les travaux ont pu être menés à leur terme, n'étaient pas reconduites. Elles peuvent être remplacées par des groupes de travail ad hoc en tant que de besoin et/ou par des réunions du Bureau en format thématique et/ou élargi.

- ✓ La Chambre s'est réunie **cinq fois** en session plénière. Ces réunions ont donné lieu à l'examen de **34 rapports** (et autant de décisions).
- ✓ Le Bureau, véritable cheville ouvrière de l'instance, s'est réuni **seize fois** dont quatre en format extraordinaire (dont un séminaire). Dans ce cadre, il est chargé : d'animer l'institution entre ses séances plénières, d'assurer la transversalité entre les différents groupes de travail constitués et de favoriser le lien entre la Chambre des Territoires et l'Assemblée de Corse, d'une part, et avec le terrain d'autre part. Il intervient sur les ordres du jour des sessions, en assure le suivi des décisions ainsi que celui des travaux des groupes de travail, propose les dates des réunions plénières et propose au Président de la Chambre et à ses membres de se saisir de sujets entrant dans les compétences de cette instance, indépendamment de toute saisine.
- ✓ Les rapports présentés en séances plénières ont été complétés, conformément à la possibilité ouverte par le règlement intérieur de la Chambre, par la consultation des élus sous forme de procédure écrite « lorsque l'avis de la Chambre des Territoires est requis dans des délais qui ne permettent pas de convoquer les membres » : **soit 16 procédures écrites** (dont 3 pour avis et 13 pour information).

La nouvelle mandature a vu également l'adoption d'un nouveau règlement intérieur et la désignation de représentants de la Chambre au sein de divers organismes et instances.

Il faut noter par ailleurs la poursuite de l'amélioration de la présence de la Chambre des Territoires dans l'espace public avec la participation aux événements suivants : Assises de la Montagne, Congrès des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, comité de pilotage du Comité de massif, Assises du bois et de la forêt, réunions des groupes de travail pour l'élaboration du futur « PPFENI (plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies) », Conférence Economie sociale et solidaire, « Scontrì di l'Acqua », Journée nationale de la résilience, « Scontrì di a cultura ».

Enfin, l'instance a pu émettre des avis sur les dossiers suivants : la politique linguistique de la Collectivité de Corse, le conventionnement en matière de prévention des incendies et d'accès aux forêts, la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, le Programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029.

La Chambre des Territoires est plus que jamais une instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice coordonné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des collectivités précitées sur l'ensemble du territoire insulaire.

Les sessions

Sessions plénières



Ordre du jour de la séance du 30 janvier 2023

Raportu N° 2023-1

Infurmazione nant'à a u funziunamentu di a Camera di i territorii

Rapport N° 2023-1

Information sur le fonctionnement de la Chambre des territoires

Raportu N° 2023-2

Puntu d'infurmazione nant'à u seguitu di e dumande isciute da i travagli di e cummissione

Rapport N° 2023-2

Point d'information sur le suivi des demandes émanant des travaux des commissions

Raportu N° 2023-3

Prisentazione di u Dibattitu d'Orientazione pè u Bugettu (DOB) 2023 di a Cullettività di Corsica

Rapport N° 2023-3

Présentation du Débat d'orientations budgétaires 2023 de la Collectivité de Corse

Raportu N° 2023-4

Appruntera di u Schema di i spazii è di i siti à meza natura

Rapport N° 2023-4

Elaboration du Schéma des espaces et sites de pleine nature

Raportu N° 2023-5

Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica

Rapport N° 2023-5

Rapport d'orientation sur la politique linguistique

Raportu N° 2023-6

Prisentazione di novi arnesi d'infurmazione da i territorii

Rapport N° 2023-6

Présentation de nouveaux outils d'information à destination des territoires

Raportu N° 2023-7

Puntu d'infurmazione nantu à l'individualizazione in sustegnu à i territorii

Rapport N° 2023-7

Point d'information sur les individualisations en soutien aux territoires

Raportu N° 2023-8

Designazione di i raprisintanti di a Camera di i Territorii in l'urganisimi esterni

Rapport N° 2023-8

Désignation des membres de la Chambre des Territoires dans les organismes extérieurs

Ordre du jour de la séance du 20 mars 2023

Raportu N° 2023-9

Infurmazione nant'à u funziunamentu di a Camera di i Territorii

Rapport N° 2023-9

Information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires

Raportu N° 2023-10

Puntu d'infurmazione nant'à u seguitu di e dumande isciute da i travagli di e cummissione

Rapport N° 2023-10

Point d'information sur le suivi des demandes émanant des travaux des commissions

Raportu N° 2023-11

Raportu d'attività di u 2022

Rapport N° 2023-11

Rapport d'activité 2022

Raportu N° 2023-12

Cumunicazione à puntu di a sparghjera di a Fibra nantu à i territorii

Rapport N° 2023-12

Communication sur le déploiement de la fibre dans les territoires

Raportu N° 2023-13

Raportu à l'annu di u sviluppu à longu andà 2022 di a Cullettività di Corsica

Rapport N° 2023-13

Rapport annuel de développement durable 2022 de la Collectivité de Corse

Raportu N° 2023-14

Prisentazione di bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2023

Rapport N° 2023-14

Présentation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023

Raportu N° 2023-15

Messa in opera di e convenzione relative à l'azione economiche concertate cù i territorii

Rapport N° 2023-15

Mise en œuvre des conventions d'actions économiques concertées avec les territoires

Raportu N° 2023-16

Fasa d'avanzamentu di a prucedura d'approvu di u pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti

Rapport N° 2023-16

Etat d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets

Ordre du jour de la séance du 10 juillet 2023

Accolta

Accueil

Discorsu d'apartura di u Presidente

Discours d'ouverture du Président

Stallazione di i membri di a Camera è chjama

Installation des membres de la Chambre et appel

Appigliu di parolla di l'eletti

Prise de parole des élus

Raportu Nu 2023-17

Mudificazione di u rigulamentu internu

Rapport N° 2023-17

Modification du règlement intérieur

Raportu Nu 2023-18

Infurmazione nantu à u funziunamentu di a Camera di i Territorii

Rapport N° 2023-18

Information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires

Raportu Nu 2023-19

Infurmazione nantu à u raportu « Autonomia »

Rapport N° 2023-19

Information sur le rapport « Autonomia »

Chjusura di i travagli è invitu di u Presidente à sparte una stonda di cunvivialità indè i salotti d'onore

Clôture des travaux et invitation du Président à partager un cocktail de bienvenue dans les salons d'honneur

Stallazione di u scagnu

Installation du bureau

Ordre du jour de la séance du 16 octobre 2023

Raportu N° 2023-20

Infurmazione nant' à a u funziunamentu di a Camera di i territorii

Rapport N° 2023-20

Information sur le fonctionnement de la Chambre des territoires

Raportu N° 2023-21

Infurmazione nantu à l'evoluzione istituzionale di a Corsica

Rapport N° 2023-21

Information sur l'évolution institutionnelle de la Corse

Raportu N° 2023-22

Designazione di i raprisintanti di a Camera di i Territorii in l'organismi esterni

Rapport N° 2023-22

Désignation des membres de la Chambre des Territoires dans les organismes extérieurs

Raportu N° 2023-23

Puntu nant' à a lege di u 20 di lugliu di u 2023 per facilità a messa in opera di i scopi di lotta contru à l'artificializazione di a terra è rinfurzà l'accompagnamentu di l'eletti lucali

Rapport N° 2023-23

Point sur la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux

Raportu N° 2023-24

Resu contu di a Cummissione di u Sviluppo Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu

Rapport N° 2023-24

Relevé de conclusions de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire

Raportu N° 2023-25

Raportu d'infurmazione nantu a i Scontri di l'acqua

Rapport N° 2023-25

Rapport d'information sur les Scontri de l'eau

Raportu N° 2023-26

Infurmazione nantu a u spaziu d'inginiaria « Paes'idei »

Rapport N° 2023-26

Information sur la plateforme d'ingénierie « Paes'idei »

Raportu N° 2023-27

Cunvenziunamenti in materia di privenzione di l'incendii è d'accessu à e fureste

Rapport N° 2023-27

Conventionnement en matière de prévention des incendies et d'accès aux forêts

Ordre du jour de la séance du 11 décembre 2023

Raportu N° 2023-28

Evuluzione istituzionale di a Corsica

Rapport N° 2023-28

Evolution institutionnelle de la Corse

Raportu N° 2023-29

Funziunamentu di a Camera di i territorii

Rapport N° 2023-29

Fonctionnement de la Chambre des territoires

Raportu N° 2023-30

Mudificazione di u regulamentu internu

Rapport N° 2023-30

Modification du règlement intérieur

Raportu N° 2023-31

Prisentazione di l'urientazione bugettarie è di u calendariu 2024 di a Camera di i Territorii

Rapport N° 2023-31

Présentation des orientations budgétaires et du calendrier 2024 de la Chambre des Territoires

Raportu N° 2023-32

Prugramma pè a furesta è u legnu di Corsica 2024-2029

Rapport N° 2023-32

Programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029

Raportu N° 2023-33

Puntu d'infurmazione nant'à l'avanzamentu di u Schema di Sviluppù Urbanu Durevule di a Corsica

Rapport N° 2023-33

Point d'information sur l'état d'avancement du Schéma de Développement Urbain Durable de Corse

Raportu N° 2023-34

Puntu d'infurmazione nant'à l'avanzamentu di u Schema d'accunciamentu, di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa

Rapport N° 2023-34

Point d'information sur l'état d'avancement du Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse



Les commissions

Le 6 commissions, créées en octobre 2020, se sont réunies à cinq reprises en 2023.

Pour mémoire, il s'agissait des commissions suivantes :

- **Incendies**, présidée par Donc Marc Albertini
- **Politique forestière**, présidée par Fabien Arrighi
- **PADDUC**, présidée par Pierre Savelli
- **Développement durable et lutte contre le changement climatique**, présidée par Attilius Ceccaldi
- **Evolution statutaire et organisation des territoires**, présidée par Achille Martinetti
- **Commission mixte paritaire sur les services publics** qui restait à installer.

A l'occasion de l'installation de la 4^{ème} mandature, le 10 juillet 2023, les membres élus ont décidé de supprimer les commissions concernées qui avaient une durée de vie calée sur celle des mandatures et dont les travaux ont pu être menés à leur terme.

On peut citer au titre de ces réalisations : l'évolution statutaire de l'instance (notamment concernant sa composition), le PADDUC (participation à l'élaboration d'un questionnaire à destination des communes), espaces naturels sensibles (contributions au futur Schéma territorial), les réflexions dans le domaine de l'eau (avec la participation à l'organisation des « Scontri di l'acqua »), la prévention des incendies et PPFENI (avec une proposition de conventionnements pour l'intervention de personnels de la Collectivité), la forêt (participation aux Assises de la forêt, conventionnements pour les dessertes forestières), la Plateforme « Paes'idei »...

Il a été acté en revanche que le Bureau soumette la mise en place de groupes de travail qui décident : de leur composition, de la fréquence de leurs réunions et des éventuelles auditions de personnes qualifiées.

Ces groupes de travail, dont la constitution est arrêtée en session plénière, seront animés par un binôme d'élus référents et pourront mobiliser des ressources internes et externes pour les accompagner, en complément du Secrétariat général de la Chambre des territoires.

Ils peuvent aussi fonctionner de manière autonome.



Le Bureau

Le principe de la création d'un Bureau, qui est une demande forte des élus, a été approuvé à l'unanimité des membres de la Chambre des Territoires lors de la séance d'installation de la 3^{ème} mandature, le **25 octobre 2021**, puis confirmé lors de la séance du **29 novembre** de la même année.

L'objet et les prérogatives de ce Bureau sont :

- Animer la vie de l'institution entre ses réunions plénières,
- Assurer la transversalité des travaux de commissions,
- Favoriser le lien entre la Chambre des Territoires et l'Assemblée de Corse d'une part, et avec le terrain d'autre part.

De la même manière, le Bureau :

- intervient sur les ordres du jour des sessions,
- en assure le suivi des décisions ainsi que celui des travaux des groupes de travail,
- propose les dates des réunions plénières,
- propose au Président de la Chambre et à ses membres de se saisir de sujets entrant dans les compétences de cette instance, indépendamment de toute saisine.

Sa composition nominative initiale résulte de la décision du **7 février 2022**, avec :

- Le Président de la Chambre des Territoires, Président du Conseil exécutif, membre de droit
- Les 8 représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants, soit :
 - ALBERTINI Don Marc, maire de Ghisoni
 - ARRIGHI Fabien, maire de Nuceta
 - BERTOLOZZI Paul-Antoine, maire de Quasquara
 - CECCALDI Attilius, maire de Lama
 - GIUSEPPI Jean, maire de Figari
 - LUCCIONI Jean-Baptiste, maire de Pitrusedda
 - MARTINETTI Achille, maire de Bucugnà
 - MORGANTI Jean-Toussaint, maire d'Ogliastru
- 2 représentants des intercommunalités, soit :
 - POZZO DI BORGO Louis, Président de la Communauté d'agglomération de Bastia
 - DOMINICI Jean-Baptiste, Président de la Communauté de communes de Marana-Golu, ou sa représentante, TERRIGHI Charlotte, maire de Vignale

- Le représentant des communes de montagne : GIANNI Jean-Jacques, maire d'Evisa
- Le représentant de l'Assemblée de Corse : PONZEVERA Juliette

La création d'un Bureau au sein de la Chambre des Territoires est prévue par l'article 5.4.1 du règlement intérieur qui prévoit aussi que les réunions du Bureau auront lieu la première semaine de chaque mois.

Le Bureau a été installé initialement le 6 décembre 2022 avec la désignation d'Attilius CECCALDI en qualité de Président et de Don-Marc ALBERTINI, en qualité de Vice-Président.

Il a été renouvelé, à l'occasion de la quatrième mandature, le 10 juillet 2023, comme suit :

- Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif et Président de la Chambre des territoires, membre de droit,
- Attilius CECCALDI, Président du Bureau
- Don-Marc ALBERTINI, Vice-Président du Bureau
- Fabien ARRIGHI,
- Jean GIUSEPPI,
- Jean-Baptiste LUCCIONI,
- Achille MARTINETTI,
- Patrick SANGUINETTI,
- Louis POZZO DI BORGIO,
- Charlotte TERRIGHI,
- Jean-Jacques GIANNI,
- Christophe MONDOLONI

Les outils mis à disposition des membres

Une plateforme collaborative



Cette plateforme, ouverte avec des niveaux d'accès utilisateurs hiérarchisés, permet de :

- Diffuser les ordres du jour des sessions et des réunions des instances de la Chambre
- Donner accès aux documents de travail
- Lancer les procédures écrites
- Conserver la mémoire des travaux effectués
- D'accéder au portail « PAES'IDEI »

Un site Internet



Actuellement une page est ouverte à partir du site Internet de la Collectivité www.isula.corsica/territoires

Un groupe « WHATSAPP » pour le Bureau de la Chambre des territoires





Les moyens financiers

Le budget de la Chambre des Territoires alloué en 2023, s'élevait à 10 000 euros sur la base de la consommation du budget antérieur.

Il couvre les dépenses relatives à des frais de prestations et des fournitures courantes pour le fonctionnement du Secrétariat général.

Les réalisations ont été de l'ordre de 3 000 euros en 2023.

Ce budget pourra évoluer en fonction des besoins qui émergeront et des actions que la Chambre souhaitera voir conduites, dans le cadre de ses compétences et de l'évolution de ses missions et de son organisation (au regard notamment de l'installation de la nouvelle mandature).



Les ressources humaines

Le Secrétariat général de la Chambre des Territoires était composé en 2023 comme suit :

- Un secrétaire général,
- Une assistante en charge du bureau, des commissions,
- Une assistante de direction,
- Une directrice de la communication,
- Une étudiante en alternance (à compter du 1^{er} octobre 2023)



TERRITORIU, TERRA TOIA

Camera di i Territorii di Corsica
Palazzu di a Cullettività di Corsica
Giratoghju di u Marisciale Leclerc
20405 Bastia cedex 9

Chambre des Territoires de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Rond-point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia cedex 9

Téléphone secrétariat : 04 95 55 69 00
Site internet : www.isula.corsica/territoires
Mail : cdtc@isula.corsica